

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013  
Réception par le Prefet : 21/05/2013  
Publication : 24/05/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-5-6-3

Séance du vendredi 17 mai 2013

### TRAVAUX DE VALORISATION DES SITES NATURELS DEPARTEMENTAUX MISE EN OEUVRE D'ACTIONS SUR LE PROGRAMME C133 C633

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2012-6-6-4 du 5 décembre 2012 relative à l'Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - Valide, pour les forêts départementales, les 6 opérations figurant ci-dessous, pour un montant total de 130 000 € TTC

<b>FORET DEPARTEMENTALE</b>	<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL</b>
HOHLANDBOURG (forêt soumise et non soumise au régime forestier)	Sécurisation des sentiers, des lieux d'accueil du public	1 100 € TTC
	Restauration du milieu forestier (mise en valeur des essences autochtones)	6 500 € TTC
	<b>Sous-total HOHLANDBOURG</b>	<b>7 600 € TTC</b>
SCHRANKENFELS	Sécurisation des sentiers, des lieux d'accueil du public et ouverture du périmètre	3 100 € TTC
	<b>Sous-total SCHRANKENFELS</b>	<b>3 100 € TTC</b>

<b>FORET DEPARTEMENTALE</b>	<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL</b>
DOLLER	Restauration d'une mare sur la chaume de la Haute-Bers	3 000 € TTC
	Sécurisation des sentiers et des lieux d'accueil du public sur l'ensemble des massifs, pose de 2 barrières, recherche et signalisation de limites, protection de la régénération naturelle contre les cervidés	13 300 € TTC
	Restauration du milieu forestier (mise en valeur des essences autochtones)	103 000 € TTC
	<b>Sous-total DOLLER</b>	<b>119 300 € TTC</b>
<b>TOTAL TTC FORET</b>		<b>130 000 € TTC</b>

- ❖ Valide, pour les espaces naturels départementaux, les 9 opérations figurant ci-dessous, pour un montant total de 55 000 € TTC

<b>PROPRIETE DEPARTEMENTALE NATURE</b>	<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL</b>
See d'URBES	Mise aux normes du sentier pédagogique (1ère tranche)	6 000 € TTC
	<b>Sous-total See d'URBES</b>	<b>6 000 € TTC</b>
Etangs d'ALTENACH	Consolidation de la digue de l'étang n°2	6 000 € TTC
	Pose d'un panneau pédagogique	1 500 € TTC
	<b>Sous-total Etangs de ALTENACH</b>	<b>7 500 € TTC</b>
Etangs de BISEL	Réfection de la digue de l'étang amont	6 000 € TTC
	<b>Sous-total Etangs de BISEL</b>	<b>6 000 € TTC</b>
Carrière de TAGOLSHEIM	Sécurisation des bâtiments : Diagnostic immobilier avant démolition	1 000 TTC
	Sécurisation des bâtiments : Démolition bâtiment d'entrée	12 000 TTC
Suite Carrière de TAGOLSHEIM	Pose d'un panneau pédagogique	1 500 TTC
	Nouvelle clôture sur le site	12 000 TTC
	<b>Sous-total Carrière de TAGOLSHEIM</b>	<b>26 500 € TTC</b>
Carrière de ROUFFACH	Pose d'une clôture de sécurisation du site et réalisation d'un point de vue (1ère tranche)	9 000 TTC
	<b>Sous-total Carrière de ROUFFACH</b>	<b>9 000 € TTC</b>
<b>TOTAL TTC PROPRIETE NATURE</b>		<b>55 000 € TTC</b>

- ❖ précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le Programme C133 au chapitre 21 - fonction 738 – nature 2128.
- ❖ précise que les recettes issues de la vente de bois seront affectées sur le Programme C633 au chapitre 70 – fonction 738 – nature 7022.
- ❖ Donne un avis favorable au lancement des consultations des entreprises et des procédures de marché nécessaires à la réalisation des opérations précitées.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions